

**AUTORISATION DE REJET DES EAUX EPUREES PAR UN
SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS LE
MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (*)**

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement autonome à établir et à transmettre, après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet, à : Communauté de Communes Terres Toulouises

A- DEMANDEUR

NOM et Prénom :Tél. domicile :.....
Adresse du lieu de réalisation :Tél. professionnel :.....
.....Fax :.....
Références cadastrales :
Adresse de correspondance :
.....

B- INSTALLATION PREVUE

- lit filtrant drainé à flux vertical
- lit filtrant drainé à flux horizontal
- lit filtrant drainé à massif de zéolite
- microstation agréée

C- LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES

- fossé : mairie , (collecteur communal : autorisation de la CC Terres Toulouises)
- fossé ou canalisation le long d'une route nationale : autorisation de la DDE à produire (permission de voirie à demander en mairie)
- fossé le long d'une route départementale : autorisation du Président du Conseil Général à produire
- fossé présent sur une propriété privée : autorisation du ou des propriétaires à produire
- cours d'eau et bassin versant : voir au dos

D- PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET

(A compléter par la personne ou le service portant autorisation)

Je soussigné

NOM Prénom ou dénomination

Adresse :
.....

Autorise M. Mme. Mlle.....à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement précédemment décrite dans le milieu superficiel (précité) dont la gestion m'incombe.

Observations :

Fait àLe.....

Signature du demandeur

Signature de la personne portant autorisation

* : milieu hydraulique superficiel : fossé ouvert, cours d'eau, canalisation de collecte des eaux pluviales...

NB : la présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées ou lit d'épandage à faible profondeur, lit filtrant vertical non drainé, tertre d'infiltration)

Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié

Communauté de Communes Terres Toulouises

Siège Social : Rue du Mémorial du Génie – 54200 ECROUVES

Adresse postale : B.P. 40325 – 54 201 TOUL Cédex

Tél. : 03 83 43 23 76 Fax : 03 83 63 27 70 E-mail : contact@terrestouloises.com

COMPETENCES S'EXERCANT SUR LES COURS D'EAU ET LEUR BASSIN VERSANT

Service de la Navigation du Nord-Est

Les compétences de ce service s'exercent sur les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement suivants :

- la Meurthe
- la Moselle
- le canal de la Marne au Rhin
- le canal de l'Est
- le canal de jonction

Direction Départementale des Territoires 54 (Service Police de l'eau)

Les compétences de ce service s'exercent sur les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement suivants :

- l'Alzette
- la Chiers
- la Crusnes
- la Moulaine
- l'Orne
- l'Othain
- La Pienne
- Le Woigot

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 54

Les compétences de ce service s'exercent sur l'ensemble des bassins versants, des cours d'eau et des nappes d'accompagnement non cités ci-dessus.